



Option 1B - Conversion en futaie feuillue

Lorsque le taillis est de qualité, il est possible de le convertir sur le long terme en une futaie feuillue à partir d'une succession d'éclaircies dont la première est déterminante.

Dans quel cas privilégier la conversion en futaie régulière ?

Plusieurs raisons peuvent vous amener à convertir votre taillis en futaie régulière.

- Lorsque votre taillis est jeune (15 à 25 cm de diamètre), vigoureux, suffisamment dense, et si le nombre d'arbres d'avenir ou baliveaux est supérieur à 60 par ha.
- Lorsqu'il est majoritairement composé, dans l'étage dominant, par des essences nobles telles que Chêne sessile, Frêne, Châtaignier (...) bien adaptées à la station.

Avec quel objectif ?

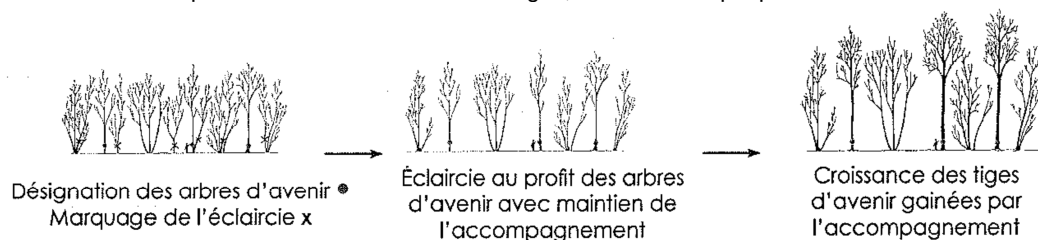
Produire 30 à 60 ans plus tard du bois d'œuvre plutôt que du bois de chauffage ou de trituration en favorisant les arbres d'avenir.

Essences	Diamètre moyen indicatif (cm)	Age d'exploitabilité de la futaie	Densités objectifs à terme (arbres/ha)
Chênes	> 50 cm	dès 80 / 100 ans	60 à 150
Frêne, fruitiers	> 40 cm	dès 50 ans	60 à 100
Châtaignier, robinier	> 25 cm	dès 30 ans	150 à 250

Les âges d'exploitabilité indiqués sont des points de repère.

Règles-types de gestion

1. **Ouvrir des passages** (ou cloisonnements culturels) de 4 à 5 mètres de large, tous les 15 à 25 mètres, destinés à faciliter la circulation des engins d'exploitation.
2. Choisir et **marquer les arbres d'avenir** (entre 60 à 150 par ha selon les essences et leur développement) qui doivent être droits, en bon état sanitaire, sans grosses branches le long du fût et se trouver assez régulièrement répartis sur la parcelle.
3. Procéder à une **coupe d'éclaircie** afin de redonner de l'espace aux arbres d'avenir et de stimuler leur croissance en diamètre (détourage). Compléter l'éclaircie dans le peuplement d'accompagnement restant (qui aura un rôle de gainage des arbres d'avenir) de manière à aboutir à une densité après coupe de 500 à 700 arbres/ha. Ceci représentera un prélèvement global de 30 à 50 % du peuplement initial. Le sous-étage éventuel sera conservé.
4. **2 à 3 coupes d'éclaircies** tous les 5 à 20 ans selon l'essence, toujours au profit des arbres d'avenir et prélevant entre 20 et 30 % des tiges, amèneront le peuplement à sa densité finale.



Principes spécifiques de gestion durable

- Garder sur pied un maximum de brins d'essences secondaires (Alisier, Cormier, Merisier, Erable...) pour **préserver la biodiversité**.
- **Maintenir autant que possible le peuplement d'accompagnement** qui protège le tronc des arbres d'avenir d'un trop fort éclaircissement et limite l'apparition de fines branches (les « gourmands ») qui dévalorisent les billes de pied.
- **Éviter un trop fort isolement des baliveaux** ce qui peut compromettre l'opération car il existe alors des risques de casse, de descente de cime, voire de dépérissement.

Nos conseils

La désignation des tiges d'avenir est délicate et primordiale !

Le diagnostic préalable et le marquage de la coupe d'éclaircie devront être confiés de préférence à un technicien de la coopérative.

La parcelle ainsi traitée doit être de taille raisonnable !

Il faut être attentif à ce qu'il n'y ait pas d'obstacle à la mise en marché des bois et à la mécanisation : surface trop réduite, forte pente, parcelle mal desservie.



Option 1C - Enrichissement du taillis

A compléter par **fiche 2A** (et **fiche 3A** si nécessaire : cas conversion mélange taillis-futaie en futaie)

Il est possible de convertir un taillis après une coupe rase par introduction de plants qui seront accompagnés par les rejets de souche. Ces derniers créeront un accompagnement favorable aux jeunes plants et limiteront l'impact visuel d'un reboisement en plein. Cette opération permettra d'obtenir un mélange Taillis-Futaie.

Dans quel cas privilégier la plantation d'enrichissement de taillis ?

Plusieurs raisons peuvent vous amener à enrichir votre taillis.

- Lorsque votre taillis est implanté sur de bons terrains mais qu'il est jugé inapte à donner une nouvelle production économiquement viable (taillis vieilliss et appauvris).
- Si les essences en place ne sont pas adaptées aux conditions locales ou au marché.
- Lorsque le propriétaire souhaite améliorer la productivité de sa parcelle en y ajoutant une production de bois d'œuvre.

Avec quel objectif ?

Réorienter la parcelle vers une production de **bois d'œuvre de qualité ...**

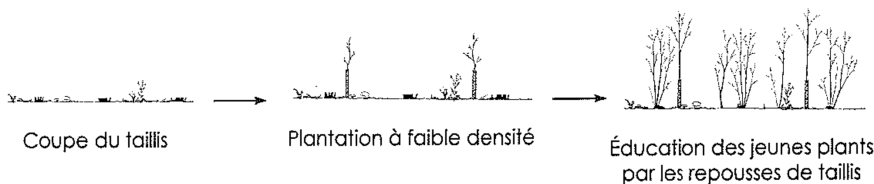
Essences	Diamètre moyen indicatif (cm)	Age d'exploitabilité de la futaie	Densités objectifs à terme (arbres/ha)
Chênes	> 50 cm	dès 80 / 100 ans	60 à 150
Frêne, fruitier	> 40 cm	dès 50 ans	60 à 100
Châtaignier, robinier	> 25 cm	dès 30 ans	150 à 250
Pin maritime	> 40 cm	dès 40 ans	200 à 300
Pin laricio...	> 40 cm	dès 50 ans	100 à 300

... tout en conservant une part de **production de bois de chauffage.**

Essences	Age d'exploitabilité	Diamètre moyen indicatif (cm)	Produits	Volume récoltable indicatif (en stères/ha)
Chênes, charme, ...	dès 25 ans	10/30	Bois de chauffage ou de trituration	100 à 300
Châtaignier	dès 20 ans	15/30	Billons pour menuiserie ou parquet, piquets, trituration	200 à 400
Robinier	dès 20 ans	15/30	Petits sciages, piquets, bois de chauffage	200 à 350

Les âges d'exploitabilité indiqués sont des points de repère, le diamètre moyen du taillis donne une idée plus objective sur la période optimum de récolte.

Règles-types de gestion :



1. Après la **coupe rase du taillis**, **préparer le sol** sur des lignes, en général, espacées de 8 à 12 m selon les indications du paragraphe 6.2.1.
2. Installer 200 à 600 plants/ha selon l'essence.
3. **Protéger** impérativement les plants contre le grand gibier.
4. Dégager les lignes de plantation de la concurrence pendant 10 ans minimum.
5. Améliorer la conformation des jeunes arbres par de(s) taille(s) de formation et de(s) élagage(s).
6. Le peuplement créé se gère ensuite comme un **mélange taillis-futaie régulière** (Voir **fiche 2A** ou **fiche 3A**).

Notre conseil

Assurer le développement des jeunes plants !

Contrôler le développement des rejets de l'ancien taillis et autre végétation concurrente à proximité des plants est la principale difficulté de cette option très technique.

A conseiller aux sylviculteurs dynamiques et motivés sur le long terme, qui assureront un suivi dans l'entretien des plantations.



Option 1D - Transformation en futaie régulière

A compléter par [fiche 3A](#) et/ou [fiche 4A](#)

Lorsque le taillis est dégradé, qu'il ne peut pas être amélioré mais qu'il est implanté sur de bons terrains, il est possible de le transformer, après coupe rase, par reboisement en plein, avec une essence feuillue ou résineuse adaptée.



Itinéraire dérogatoire :

Lorsque le peuplement concerné est composé de plus de 60 arbres/ha d'un diamètre inférieur à 20 cm, de qualité et d'essence noble, cette option est dérogatoire. Dans ce cas, les deux premières conditions ci-dessous doivent être réunies.

Dans quel cas privilégier la transformation d'un taillis ?

Plusieurs raisons peuvent vous amener à transformer votre taillis.

- Lorsque le taillis en place est dégradé (ensouchement peu vigoureux, vieilli ou à faible densité, brins de mauvaise qualité et mal conformés montrant des signes de dépérissement...).
- S'il n'existe pas d'enjeu majeur d'ordre social et environnemental justifiant le maintien du taillis.
- Si les essences en place sont peu productives ou non adaptées au terrain.
- Lorsqu'une meilleure valorisation du terrain par une autre essence est possible.

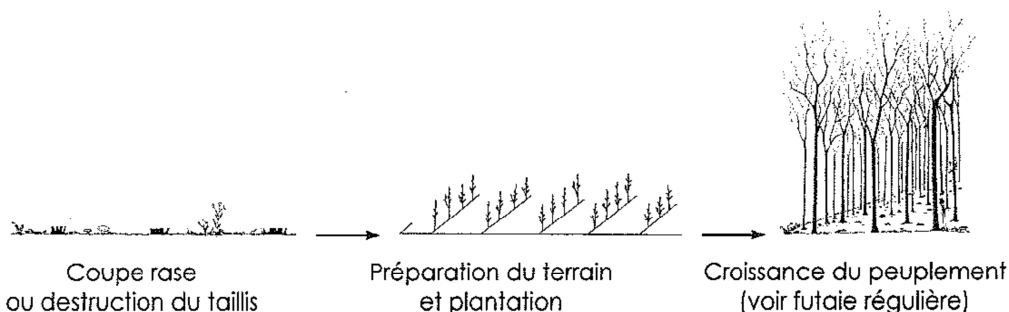
Avec quel objectif ?

Réorienter les parcelles vers une **production de bois d'œuvre**.

Essences	Diamètre moyen indicatif (cm)	Age d'exploitabilité de la futaie	Densités objectifs à terme (arbres/ha)
Chênes	> 50 cm	dès 80 / 100 ans	60 à 150
Frêne	> 40 cm	dès 50 ans	60 à 100
Châtaignier, robinier	> 25 cm	dès 30 ans	150 à 250
Pin maritime	> 40 cm	dès 40 ans	200 à 300
Pin laricio...	> 40 cm	dès 50 ans	150 à 300

Les âges d'exploitabilité indiqués sont des points de repère.

Règles-types de gestion :



1. Exploitation du taillis et destruction partielle ou en plein des souches.
2. Installation des plants ou semis après préparation du sol (Voir paragraphe 6.2.1).
3. **Entretiens réguliers** des lignes et des interlignes afin de limiter la concurrence pendant au moins 4 ans
4. Le reboisement créé se gère ensuite comme une **futaie régulière**.
(Voir [fiche 3](#) ou [fiche 4](#)).